

CONSEIL MUNICIPAL
9 Juin 2020

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 9 Juin 2020 à 19h00 au foyer des campagnes sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire.

À l'unanimité le Conseil Municipal a décidé que la séance se tiendrait à huit clos.

À l'unanimité le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2020 et a pris acte de ce débat.

ONT ÉTÉ DÉBATTUES ET VOTÉES LES QUESTIONS SUIVANTES :

⇒ **23 pour**

à la majorité

4 contre (Mme MONESTES - M. GARAYOA - M. BARADA - Mme LABARCHEDE-DAVENNE)

le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes à compter du 18 mai 2020.

⇒ **à l'unanimité,**

la création des commissions municipales :

ADMINISTRATION GENERALE ASSOCIATIONS

VIE ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT, EMPLOI

URBANISME AGRICULTURE

FINANCES

ENFANCE JEUNESSE EDUCATION

TRAVAUX BATIMENTS, MATERIEL ET DEVELOPPEMENT

DURABLE

VOIRIE, MOBILITE

ANIMATION VILLE, CULTURE, TOURISME, PATRIMOINE

⇒ **à l'unanimité,**

la détermination du nombre des membres du Conseil Municipal siégeant dans les commissions municipales fixé à 6.

⇒ **à l'unanimité,**

la composition des commissions municipales :

- 5 élus de la liste à Monsieur CONSTANS

- 1 élu de la liste à Madame MONESTES

⇒ **à l'unanimité,**

la désignation des membres de chaque commission :

COMMISSION	LISTE M. CONSTANS	LISTE Mme MONESTES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ASSOCIATIONS	Thierry PILLIAUDIN Sandra CONTOU-DU- FRENNE Maryse CROSETTA Joëlle MERESSE	Véronique LASGLEYZES

	Annie SCHMIDT	
VIE ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT EMPLOI	Thierry PILLIAUDIN Jean-Jacques AURENSAN Joëlle MERESSE Claude RAYMOND Elisabeth VIGNERON	Véronique LASGLEYZES
URBANISME AGRICULTURE	Josiane BARENNES Isabelle BARATTO Léa LONGO Louis Pierre PEYRET Jean-Jacques TUFFERY	Marie-Pierre MONESTES

FINANCES	Claude RAYMOND Jean-Jacques AURENSAN Josiane BARENNES Thierry PILLIAUDIN Patrick VALIERE	Jean-François GARAYOA
ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION	Isabelle BARATTO Sandra CONTOU-DU- FRENNE Maryse CROSETTA Janine DUPIEU Léa LONGO	Stéphanie LABARCHEDE- DA- VENNE
TRAVAUX BÂTIMENTS, MATERIEL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	Jean-Jacques AURENSAN Maurice GENDRE Bernard LAGARDE Claude RAYMOND Elisabeth VIGNERON	Marie-Pierre MONESTES
VOIRIE, MOBILITE	Patrick VALIERE Isabelle BARATTO Maurice GENDRE Bernard LAGARDE Jean-Jacques TUFFERY	Marie-Pierre MONESTES
ANIMATION VILLE, CULTURE, TOU- RISME, PATRIMOINE	Sandrine DELBOSC Jean-Pierre LESPES Léa LONGO Hervé SAINT-PIERRE Annie SCHMIDT	José BARADA

⇒ **L'élection à bulletin secret** de Messieurs Jean-Jacques AURENSAN, Patrick VALIERE en tant que délégués titulaires et Messieurs Maurice GENDRE et Jean-Jacques TUFFERY en tant que délégués suppléants de la commune à Territoire Energie de Lot-et-Garonne

⇒ **L'élection à bulletin secret** de Madame Janine DUPIEU et Monsieur Hervé SAINT-PIERRE en tant que délégués pour représenter la commune au SIVU Chenil fourrière de Lot-et-Garonne

⇒ **à la majorité,**
22 pour
5 abstentions (Mme MONESTES - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA - Mme LABARCHEDE-DAVENNE)

la désignation de madame Isabelle BARATTO pour siéger au conseil d'école des écoles maternelle et élémentaire

⇒ à la majorité,

23 Pour

4 abstentions (Mme MONESTES - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA) la détermination du nombre des membres du conseil d'administration au Centre Communal d'Action Sociale porté à 10 dont 5 désignés par le conseil municipal et 5 désignés par monsieur le Maire.

⇒ **l'élection à bulletin secret** de M. Jean-Jacques TUFFERY - Mme Isabelle BARATTO – Mme Janine DUPIEU -

Mme Sandra CONTOU-DUFRENNE - Mme Marie-Pierre MONESTES membres du conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

⇒ à l'unanimité,

l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la durée du mandat de recourir au recrutement d'agents non titulaires de remplacement ou de renfort

⇒ à l'unanimité,

l'attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19 au profit du personnel des services technique, enfance jeunesse, accueil – comptabilité, et direction afin de valoriser «un surcroît significatif de travail en présentiel durant cette période».

NB. : Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.